



L'essentiel & plus encore

Nutiziale



SOMMAIRE

- Mot du Président Dominique Fieschi Page 1
- Assemblée Générale 2015 et Elections Page 2
- Législation et Actualités Page 3/4
- Salon des métiers agricoles 2015.....Page 4

Nutiziale

- □ Directeur de la publication : Pierre-Jean Lancry
- □ Conception : secteur Communication
- □ Impression : MSA de la Corse
- □ Crédit photos : MSA de la Corse ; CCMSA Image
- □ Tirage : 270 exemplaires
- □ Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2015
- □ N° CPPAP : 0140153803
- □ N° ISSN : 2266-4645

MSA de la Corse
 Parc Cuneo d'Ornano
 BP 407
 20175 Ajaccio Cedex 1

Pourquoi prendre du temps pour téléphoner ou patienter au guichet ?
 N'hésitez pas, connectez-vous sur www.msa20.fr

ÉDITORIAL

Elections 2015 : Dominique Fieschi élu Président de la MSA de Corse



Dominique Fieschi a été élu Président de la MSA de Corse pour les 5 années à venir.

Agé de 65 ans, il est exploitant agricole sur la commune de Vescovato.

Aujourd'hui à la tête d'une entreprise de 25 salariés permanents, cet homme de terrain, n'est pas un inconnu dans la sphère institutionnelle MSA.

Administrateur à la caisse de Corse depuis 2005, il connaît bien les enjeux et préoccupations du monde agricole corse.

Ses ambitions pour la caisse de Corse? « *Avant tout poursuivre le travail accompli par la précédente mandature ; développer la présence de la MSA sur tout le territoire insulaire, travailler main dans la main avec les acteurs du monde rural : chambres d'agriculture, ODARC, DRAAF et instaurer un dialogue entre les délégués cantonaux, qui sont la voix des ressortissants agricoles et leur caisse de protection sociale* ».

Dominique Fieschi le dit « *la diversité du Conseil d'Administration, avec des membres issus de la Corse du sud, de la Haute-Corse, des jeunes et des moins jeunes, des hommes, des femmes saura œuvrer pour pérenniser l'agriculture corse.* »

Retour sur les Elections et l'Assemblée Générale 2015

Du 12 au 27 janvier 2015, ce sont plus de 14 000 adhérents MSA corses qui ont été appelés à voter pour élire leur nouveaux représentants.

Avec un taux de participation de 23%, la caisse de Corse se dote désormais de 264 délégués cantonaux.

Le 10 mars dernier, s'est tenue à Corte l'Assemblée Générale statutaire. Cette année, elle a pris la forme particulière d'une assemblée générale unique ;

L'occasion pour le Président sortant Henri Franceschi de faire le bilan de mandat et de mettre en avant les évolutions à venir. C'est non sans émotion que ce dernier a su retracer les actions réalisées au cours des 5 dernières années.



En seconde partie, les nouveaux délégués se sont réunis pour désigner les membres du Conseil d'Administration de la MSA de Corse.

29 membres composent le Conseil d'Administration de la MSA de Corse :

1 ^{er} collège	2 ^{ème} collège	3 ^{ème} collège
2A/ Henri Franceschi Françoise Cianfarani Jean-Baptiste De Lanfranchi Jean-Baptiste Giffon	2A/ Pierre Andréani (CGT) Joséphine Betti (CGT) Jeanine Cotoni (CGT) Marius Brescia (CGT) Claudine Santoni (CGT) Chrystelle Mattei (CGT)	Cavica représentée par Léon Luciani Synd. de Défense et de Promotion des Charcutiers Corses représenté par Stéphane Paquet EARL U Castagnolu représentée par Julien Raffalli
2B/ Charles Dominique Fieschi Cyril Caria Laurent Cristofari Pierre-Paul De Peretti Cyrille Provent	2B/ Dominique Massari (CFE-CGC) Antoinette Berard A (CFE CGC) Claude Flori C (CFE-CGC) Pierre-Paul Mariini (CGT) Jean-André Federici (CGT) François Bombardi (CGT)	2B/ Jean-André Cardoso Ass APFEC représentée par Ange Sammarcelli SARL Kaliclem représentée par Jean Sauveur Vallesi
UDAF 2A : Bruno Moret		UDAF 2B : Madeleine Barry

Pour finir, les nouveaux administrateurs ont donc élu Dominique Fieschi Président de la MSA de Corse et Jeanine Cotoni, 1^{ère} Vice-Présidente.



Dominique Fieschi en présence de quelques membres du Conseil d'Administration.

Dettes sociales

Avis aux exploitants agricoles débiteurs...vers une sortie de crise !

Un plan de désendettement social relatif aux cotisations sociales agricoles vient d'être mis en place par les pouvoirs publics. Il va permettre de régler de nombreuses situations pour les dettes antérieures à 2014.

La MSA de Corse est chargée de vous accompagner individuellement. Une analyse de chaque situation sera effectuée et un bilan détaillé des mesures auxquelles vous avez droit vous sera adressé.

IMPORTANT : Afin de garantir les créances anciennes, la MSA de Corse est dans l'obligation de vous adresser régulièrement des titres de recouvrement (mise en demeure, contraintes...). Ceci ne remet pas en cause le dispositif et le bon fonctionnement de votre dossier de désendettement.

Cotisations

FMSE, nouveauté pour les producteurs de légumes : Votre appel de cotisations MSA inclut une cotisation destinée à financer le Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnementale (FMSE).

Le FMSE a pour objet d'indemniser les agriculteurs qui subissent des préjudices du fait des maladies animales ou organismes nuisibles aux végétaux, d'accidents environnementaux.

La cotisation est fixée à 20 euros par an et par exploitant. Tous les chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles, co-exploitants ou cotisants de solidarités sont concernés.

- ✓ *Si vous êtes producteur de fruits :* Votre appel inclut une cotisation supplémentaire à la section fruits ; son montant dépend de votre statut et varie entre 10 et 60 euros.
- ✓ *Si vous êtes producteur de légumes frais :* Votre appel inclut également une cotisation supplémentaire à la section légumes frais ; son montant varie entre 10 et 22 euros

Important : Si vous ne produisez pas de légumes frais mais uniquement des légumes pour l'industrie, vous devez en informer la MSA en complétant le document téléchargeable sur www.msa20.fr, rubrique « *Embauche/cotisations – comprendre les cotisations* ».

Famille

Ce qui change du côté des familles...

Prime à la naissance PPN

Elle permet de faire face aux dépenses liées à l'arrivée de l'enfant.

Elle est soumise à condition de ressources et est versée en une seule fois pour chaque enfant adopté, à naître ou né. Habituellement versée au cours du 7ème mois de grossesse, elle est à compter du 1er janvier 2015, versée au cours du 2ème mois qui suit la naissance de l'enfant sur justificatif d'acte de naissance.

Allocation de base PAB

L'allocation de base est versée pendant les 3 premières années de l'enfant pour aider les parents à faire face aux dépenses liées à son éducation.

A compter du 1er janvier 2015, elle sera versée à partir du mois qui suit la naissance ou l'arrivée dans le foyer familial. Le droit calculé au prorata pour le mois de naissance ou d'arrivée n'existe plus.

Plus d'informations sur votre site www.msa20.fr



Prestation partagée d'éducation de l'enfant PREPARE

Cette nouvelle prestation vient remplacer le congé parental pour tout enfant né ou adopté à compter du 1er janvier 2015. Elle vise toujours à aider les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle en venant compenser partiellement la perte de rémunération engendrée par la réduction ou cessation d'activité.

La nouveauté : allongement de la durée du versement de la prestation en proposant à chacun des membres du couple de cesser ou réduire son activité.

Afin de tenir compte de la précarisation du marché du travail, les conditions d'ouverture de droit aux prestations espèces maladie, maternité/paternité et invalidité ont été revues.

Ce nouveau dispositif abaisse le nombre d'heures minimum retenu pour pouvoir prétendre aux indemnités.

Il passe de 200 à **150 heures** dans les 3 mois précédant l'interruption de travail, pour les arrêts inférieurs à 6 mois ; et de 800 à **600 heures** dans les 12 mois précédant l'interruption de travail pour les arrêts supérieur à 6 mois.

*Plus d'informations sur votre site www.msa20.fr

Prime exceptionnelle

En mars 2015, un versement unique de 40 euros a été versé à chaque assuré dont le montant des retraites (base et complémentaires) est inférieur ou égal à 1 200 euros brut par mois.

Les retraités concernés n'avaient aucune démarche à faire.

Dans le cas des assurés polypensionnés, le versement était effectué par le régime de base qui avait payé le montant de retraite le plus élevé au 30 septembre 2014.

Plusieurs échéances sont prévues. N'hésitez pas à contacter votre MSA au 04.95.29.27.18 si vous êtes concernés.

Nos Actions

Salon des métiers agricoles de Sartène

Comme l'an passé, nous répondions présents à l'invitation de nos collègues de la chambre d'agriculture de Corse du sud au Salon des métiers agricoles le 28 mars dernier.

Le stand MSA était tenu par le service communication et conseil en affiliation.

Ont également participé à ce salon notre nouveau Président Dominique Fieschi, nos administrateurs Jean-Baptiste De Lanfranchi, Françoise Cianfarani, Stéphane Paquet, Christophe Sammarcelli et du délégué cantonal Jean-Yves Morgon.

Vous adhérez à un contrat complémentaire GROUPAMA ?

A compter du 31 janvier 2015, la MSA de Corse ne vous remboursera que la part obligatoire. Vous devrez adresser le décompte santé à Groupama pour le remboursement de la part complémentaire.

Fiscal retraite :

Comme tous les ans, la MSA ne vous adresse plus votre fiscal retraite. Les informations sont directement transmises au centre des impôts. Si toutefois vous souhaitez l'obtenir, connectez-vous à votre espace privé sur www.msa20.fr ou contactez nos agents au 04.95.29.27.18

Nos agences MSA :

- ✓ Nous vous informons que les agences MSA d'Ajaccio, Bastia et Ghisonaccia seront dorénavant fermées le vendredi. L'accueil du public sera assuré du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. L'accueil téléphonique est quant à lui assuré, toujours au même numéro 04.95.29.27.18.
- ✓ La permanence de Folelli sera désormais assurée le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h30.



